Image not found or type unknown

Impôt sur la fortune 2018: délai supplémentaire pour déclarer!

Fiche pratique publié le **17/05/2018**, vu **1312 fois**, Auteur : Isabelle Gauthier BG2C finances

Le calendrier fiscal vient de changer. Un délai supplémentaire a été accordé pour déposer sa déclaration d'IFI, au 15 juin prochain.

Consciente de la difficulté pour les contribuables comme pour les conseils fiscaux à tenir le calendrier fiscal très resserré cette année, l'administration fiscale a décidé de nous concéder un délai supplémentaire pour **déclarer l'IFI : nous aurons jusqu'au 15 juin 2018 pour la déposer.**

Pour ceux qui l'auraient déjà déposée, les modifications restent possibles sans réserve ni pénalité jusqu'au 15 juin prochain. Voilà qui devrait nous permettre de prendre (rapidement) connaissance de l'instruction fiscale afférente à cet impôt, qui devrait être publiée le 8 juin prochain.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés